Femme russe bloquée en Arctique

Par **Philantropine**, le **08/10/2024** à **14:23**

Bonjour

Je viens me renseigner sur les possibilités d'une ressortisante russe de demander l'asile dans un pays européen.

Cette ressortissante traverse en ce moment une crise suicidaire liée au fait qu'elle est bloquée depuis 10 sur un archipel situé en mer arctique (Le Svalbard). Cette île appartient à la Norvège, il y a de nombreuses nationalités qui viennent y travailler car il n'y a pas besoin de VISA pour s'y rendre

Cette femme russe est venue s'y installer avec sa mère en 2015. Elle a commencé à critiquer le régime russe sur internet au début de la guerre d'ukraine, son activité militante a été intense en ligne. Elle n'est depuis pas retournée en russie pour y refaire ses papiers, si bien que ses papiers russes ne sont plus en règle. Elle est persuadé que si elle retourne en Russie elle sera arrêté et persécutée. Elle est donc bloquée depuis sur cette île qui se trouve dans un environnement polaire extrême.

La Norvège a refusé l'année dernière une demande de VISA de sa part, pour aménager à Oslo.

Etant donné que cette femme va de moins en moins bien, quels seraient les solutions à envisager pour qu'elle puisse partir vivre ailleurs ?

Si elle perd son travail au Savlbard, elle ne pourrait plus justifier de ressources suffisantes pour rester, et risquera d'être expulsé vers la Russie.

Par **D-Fens**, le **08/10/2024** à **23:30**

Salut.

En effet, l'archipel du Svalbard permet la résidence à travers une démarche administrative simplifiée, sous réserve que l'on puisse prouver une activité rémunératrice.
Cette dame n'est pas réellement "bloquée" administrativement : aucun état ne l'empêche de circuler. Elle est bloquée de fait (et non de droit), à cause d'un enchainement de

circonstances.

Même si je comprends ses appréhensions, la première erreur fut de ne pas renouveler ses papiers d'identité. Le citoyen se met dans une situation compliquée en ne respectant pas le délai de renouvellement de ses pièces d'identité (mais si cela en principe n'aliène aucun de ses droits dans son état d'origine). Là où je m'étonne, c'est qu'elle n'avait pas besoin de retourner en Russie pour renouveler ses papiers : il y a une ambassade et un service consulaire de la Fédération de Russie à Longyarbyen, ville qui fait office de centre administratif. D'ailleurs, beaucoup de russes vont travailler là-bas, les rémunérations y étant plus élevés, les démarches facilitées, et le besoin en main-d'œuvre élevé.
Pourquoi ne pas avoir renouvelé ses papiers ?

Ensuite, j'ai un peu de mal avec ce "narratif" (comme disent les états-uniens !). Le risque d'être expulsé ? Certes, mais ce n'est pas une injustice. Lorsqu'on se rend dans un territoire, nous sommes supposés en connaître les règles souveraines et les accepter. Y contrevenir, c'est s'exposer à des sanctions, cela me semble logique.
D'ailleurs, les critères d'expulsion (hors sanctions pénales) sont peu ou prou les mêmes partout. La priorité des états reste de minimiser le nombre de personnes à charge du budget public, d'une manière ou d'une autre.

Le climat extrême ? Certes, mais cela ne devrait pas entrer en compte : là aussi, partir s'installer au Svalbard implique de savoir où on met les pieds.

Concernant le statut de réfugié, il implique de pouvoir prouver les persécutions ou dangers dont on est l'objet. Il y a un dossier à monter. Le mieux est de se rapprocher d'une association d'aide aux réfugiés ou d'un avocat spécialisé dans le droit d'asile. Par exemple, pour la France :

https://refugies.info/fr/dispositif/64b69f0997824b05bfc5d6d9https://refugies.info/fr/dispositif/64b69f09978

https://www.lacimade.org/etre-aide-par-la-cimade/

À noter que l'anglais sera indispensable pour les démarches, mais si elle vit déjà au Svalbard, l'anglais ne devrait pas être un problème.

J'ai déjà collaboré ou connu des personnes (originaires d'Amérique du Sud) ayant obtenu le droit d'asile dans l'Union Européenne (France, Espagne), mais pour des persécutions facilement démontrables (menaces, violences, séquestrations,...). Dans votre cas, et en l'absence de signaux concrets de la part d'agents dont il resterait à prouver qu'ils agissent au nom des autorités de la Fédération ou de groupes d'influence connus, il me parait plus difficile de justifier la demande. Le dossier médical pourrait aider.

Seuls les professionnels spécialistes de ce sujet délicat pourront vous aider.
Le premier pas, c'est établir le contact !

Par **Philantropine**, le **09/10/2024** à **12:05**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour D-FENS

Merci pour votre réponse très complète et éclairante. Effectivement cette femme s'est mise dans une situation difficile d'elle-même. Il est intéressant de savoir que son cas médical pourrait l'aider à obtenir l'asile, je vais lui en parler.

Merci.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés